




**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
 Direction départementale
 des territoires et de la mer

COMMUNE DE LESCAUR
**PLAN DE PRÉVENTION
 DU RISQUE INONDATION**

CARTE RÉGLEMENTAIRE
 planche sud
 Echelle : 1/5000

Direction
 Départementale
 des Territoires
 et de la Mer des
 Pyrénées Atlantiques
 Service Urbanisme,
 Risques

**DOCUMENT APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ
 PREFECTORAL LE : 16/09/2021**

LEGENDE
 ■ ZONE ROUGE : construction interdite
 ■ ZONE VERTE : construction autorisée sous contrôle

- Bande de protection
- Cours d'eau fluvial
- Cours d'eau non fluvial
- Limites communales
- Bassin de rétention

